

Obliger les enfants à aller à l'école dès 5 ans

● Tous à l'école dès l'âge de 5 ans ? Traduisez : de façon obligatoire ? C'est le but d'une proposition de loi que vient de déposer la députée Catherine Fonck (cdH). Avec des chances de succès ? « Lorsque j'en parle à mes collègues, je constate qu'il semble y avoir une majorité d'entre eux qui y est favorable », explique l'élue hennuyère. « Mais j'avais déjà déposé un texte similaire sous la précédente législature, qui n'avait pas pu aller jusqu'aux débats en commission. Pourquoi, je ne le sais pas trop. Peut-être n'est-ce pas volontaire de la part des autres partis. Raison pour laquelle je redépose une proposition de loi, pour laquelle j'espère le soutien des autres partis. Je sais qu'une majorité n'est pas encore constituée. Mais je n'ai pas

été élue pour attendre. Je l'ai été pour avancer. Et pour ça, il faut des textes dont on peut débattre. En voici donc un. »

Et sur le fond ? « Je suis persuadée de l'utilité d'avancer d'un an l'obligation d'aller à l'école, pour tous les enfants. C'est plus vrai encore à Bruxelles, pour l'acquisition d'une première langue d'usage courant, qui ne se fait pas à la maison. »

DERNIÈRE ANNÉE MATERNELLE

Ici, ce sont bien entendu les enfants issus de l'immigration qui sont concernés. Car certains n'apprennent tout simplement pas le français (ou le néerlandais) à la maison. « La dernière année de maternelle est fondamentale sur ce plan », explique Catherine Fonck. « À défaut de la fréquenter, un petit nombre va arriver en première année primaire

en ne parlant que leur langue d'origine. C'est un facteur pénalisant : comment apprendre à écrire une langue qu'on ne parle pas ?... »

Dans certains partis, l'idée percole d'avancer cette obligation scolaire, mais dès l'âge de trois ans. « Je suis plus dubitative là-dessus, à titre personnel », explique la députée. « C'est parfois très positif qu'un enfant reste plus longtemps en contact avec ses parents. Ceci dit, un compromis pourrait être trouvé pour imposer dès trois ans l'obligation d'inscrire un enfant dans une école, en laissant le soin au parent de déterminer à quel rythme il la fréquente... »

À l'heure actuelle, environ 95 % des enfants sont déjà scolarisés à l'âge de 5 ans. Y ajouter les 5 % restant ne bouleverserait donc pas l'organisation des écoles. ■

CH. C.